

**Monsieur le
Ministre**

**Jeudi 23
février 2023**





■ ■ ■ Sommaire

- Les garanties à apporter à l'incessibilité des licences
- L'accès aux données de l'activité pêche par le CRPM
- Brexit et Normandie
- La Manche: une régionalisation en panne (*Super-pélagiques; CSJ; Bulot du large; Senne*)
- Les contrôles
- Les autres usages et la pêche
- L'attractivité du métier
- Questions diverses



Présentation de la pêche normande

PRÉSENTATION DE LA PÊCHE NORMANDE

Principaux ports de pêche en Normandie

+ 700 km de côtes
+ 1600 marins-pêcheurs
605 navires



14% de la flotte nationale

2^{ème} Région de Pêche Française

Quelques chiffres clés en Normandie

MANCHE :

260 navires & 641 marins

CALVADOS :

206 navires & 502 marins

SEINE-MARITIME :

139 navires & 463 marins

+ de 50 espèces
d'intérêt commercial

En 2021, + de **78 600 tonnes** débarquées,
hors fiction de la pêche industrielle,
représentant près de **172,4 M€**

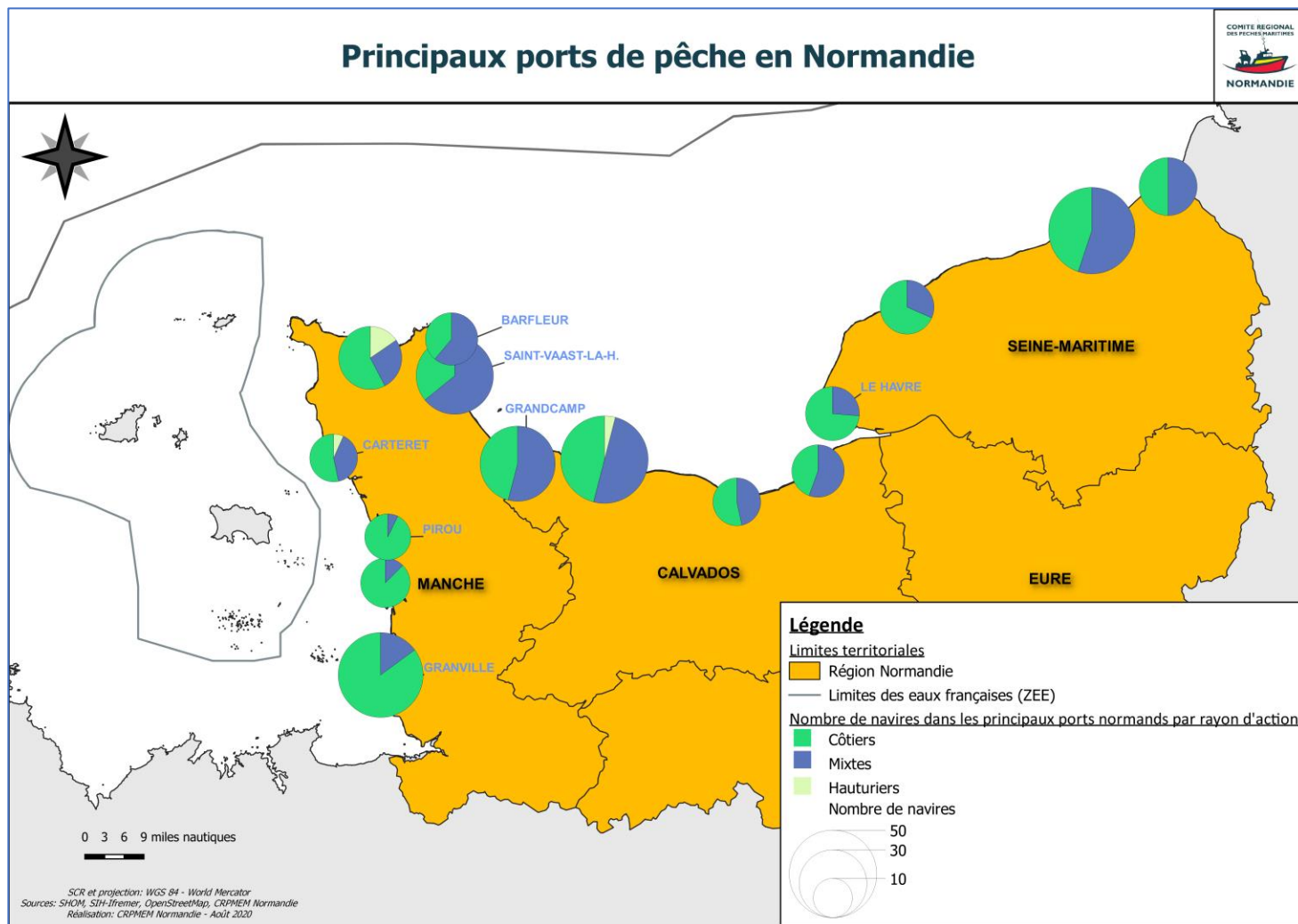
**TOP 3 DES ESPÈCES DÉBARQUÉES EN
NORMANDIE :**

Coquilles Saint-Jacques ~67,75 Millions € (39%)

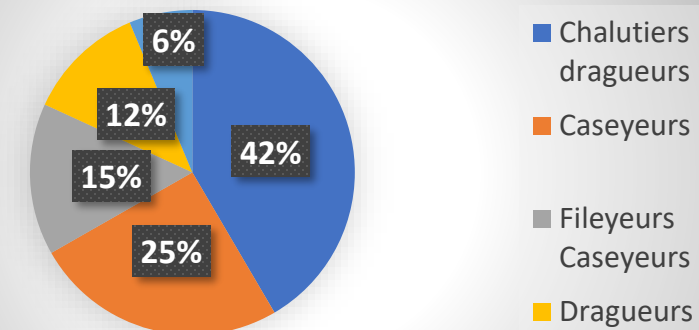
Bulot ~21,82 Millions € (13%)

Sole ~10,7 Millions € (6%)

DES FLOTTILLES VARIÉES ET POLYVALENTES



PÊCHE DIVERSIFIÉE :



NAVIRES PRÉSENTANT DES STRATÉGIES DE PÊCHE VARIÉES :



53% de navires côtiers
32% de navires mixtes
3% de navires hauturiers





Les garanties à apporter à l'incessibilité des licences

■ ■ ■ Inaccessibilité des licences



Inaccessibilité des licences: vœux pieux
du code rural et de la pêche maritime

- Une problématique majeure qui remet en cause la pêche artisanale

Quelle solution?

■ ■ ■ Inaccessibilité des licences

Conséquences et risques en l'absence de garanties lors de l'attribution des licences à une personne morale

- Inadéquation avec les autres réglementations notamment l'attribution à une 1^{ère} installation
- Inopérance de la ponction d'antériorités pour l'installation des jeunes.
- Discrimination entre ceux qui resteront en personne physique et ceux qui passeront en personne morale.
- Impossibilité de respecter les 3 critères définis dans le code rural et de la pêche maritime
- Captation des droits de pêche et création d'oligopoles
- Très grosses difficultés à des jeunes pêcheurs d'accéder à la propriété
- Augmentation de la valeur des navires sans lien avec l'état réel du navire.
- Fin du caractère structurant de la pêche

Responsabilité du CRPMEM de Normandie et de l'Etat

■ ■ ■ Incessibilité des licences


Dans les autres secteurs réglementés: Attribution à des personnes physiques ou dans le cas de personnes morales recherche du majoritaire ou du dirigeant

- **La modification de l'actionnariat majoritaire n'est pas visée par l'article R921-41 1° uniquement changement de statut juridique;**
- **La cession des titres n'est pas une transformation régulière d'entreprise;**
- **Ne sont donc visées par cet article que les antériorités des espèces soumises à TAC et Quotas, Les cas de changement d'armateur pour les licences de pêche ne sont pas définis dans le code rural et de la pêche maritime;**

Urgence à mettre en place un mécanisme pour garantir ce principe:

→ Pas de valorisation de titres lors d'une vente de société

→ Retrait des licences dès qu'il y a une modification de la majorité des parts



L'accès au CRPM des données de l'activité pêche

■ ■ ■ Accès aux données de l'activité de pêche

**Arbitrage DGAMPA
transmission données
(production et VMS) contre
l'organisation pro**

**Convention tripartite
OFB/IFREMER/DGAMPA
(Natura 2000)**

Les CRP ne sont pas destinataires des données
alors même que nous sommes opérateur associé

**Des fonctionnements
extraordinairement alourdis
pour la défense de l'activité**
(Iles anglo-normandes, indemnités avec
les industriels, CMF ...)

**Un besoin de qualification d'un
système statistique médiocre
par le REX des utilisateurs de
terrain (CRPMs)**



■ ■ ■ Outils de télédéclaration

VISIOCaptures

- Transmission uniquement de PDF!

**Une structure en charge de la gestion de la ressource halieutique, de la cohabitation qui n'a pas le droit de disposer des données des professionnels.
Quel est l'objectif ?**



Le Brexit

■ ■ ■ Le Brexit

Des tensions encore attendues avec Jersey

(Nombre de jours pour arts trainants, stabilité entre BZH et Nor, délégation de gestion de l'effort de pêche aux CRPs, instance de concertation ...)

Conclusions du rapport PLG que trop partiellement appliquées

Craintes sur l'expertise française avant les prochaines échéances

Difficulté de mobiliser les experts scientifiques: Renforcer l'équipe Ifremer de Port-en-Bessin; dissolution de la « task force » française sur le Brexit

Un retour attendu de licences suite au PAI

Des moyens et une méthode de travail inadaptés



La Manche: une régionalisation en panne

■ ■ ■ L'IMPOSSIBLE REGIONALISATION



Encadrer la pêche en Manche

- **Régionalisation** : Principe érigé dans la règlement PCP « afin que les spécificités régionales des pêcheries concernées soient prises en compte, la Commission est habilitée à adopter des actes délégués en vue de modifier, de compléter ou d'abroger les mesures techniques figurant dans les annexes visées. La commission adopte de tels actes délégués sur la base d'une recommandation commune,

Aucune régionalisation mise en place depuis 2013 en
Manche

Aucune recommandation n'a abouti
Contexte BREXIT

■ ■ ■ REGIONALISATION

Concurrence avec des flottilles surdimensionnées, quel est l'avenir pour nos flottilles dites artisanales ?

- Réglementation européenne incomplète : pas d'AEP pélagique, pas d'AEP bulot;
- Une cohabitation difficile avec la pêche artisanale
- Pas de définition partagée de la pêche artisanale



Limiter l'accès à la Manche aux navires inférieurs à 25 mètres

REGIONALISATION

Coquille Saint Jacques: Une régionalisation nécessaire

- Taille des anneaux en 97mm
- Taille des bâtons
- Ouverture séquencée
- Repos biologique du 15 mai au 30 septembre inclus
- Repos hebdomadaire
- Demande de reconnaissance de la zone de gestion conjointe
- AEP dissociées par zones

→ A l'échelle française : passage en criée, transmission des déclarations de captures aux CRPM renforcement de la surveillance des gisements

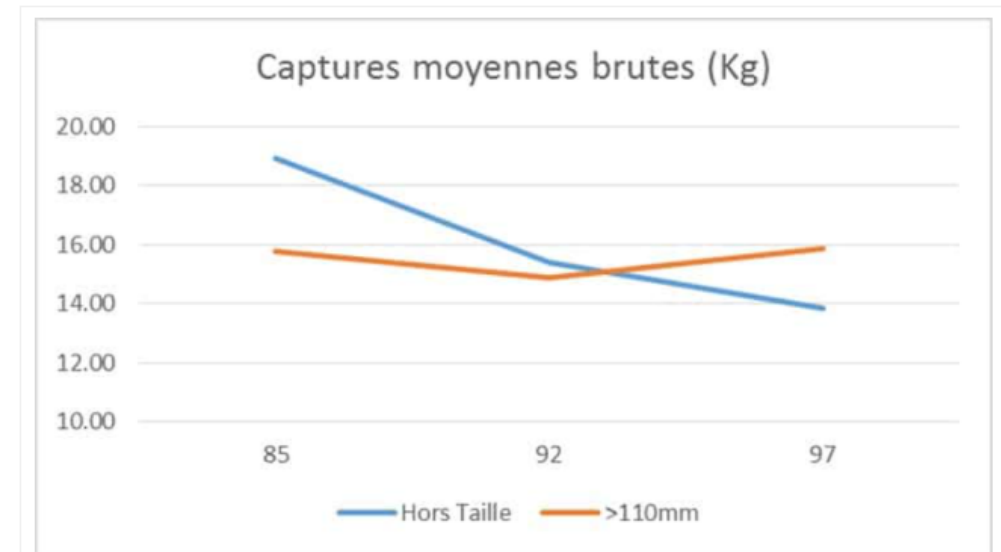


Figure 1: Captures moyennes de coquilles Saint-Jacques, réparties en hors taille (rejetées) et tailles commerciales (conservées) (en kg) par type de maillage

Nécessité d'offensive française

Coquille Saint Jacques: Un acte délégué désiré

Chronologie:

- Campagne COMOR depuis 1976
- 1975-1986: réglementation au sud de la ligne Barfleur Antifer,
- En 1986, secteur réglementé réduit aux 12 milles,
- En 1990, taille de capture augmentée de 10 à 11cm
- En 1993, le diamètre de la drague augmenté de 72 à 85mm
- En 2004 passage à 92mm
- Depuis 2009, discussion avec les britanniques
- Depuis 2018 projet de recommandation conjointe
- En 2020 passage à 97 mm
- Mai 2022: règlement européen limitant la période de pêche uniquement



Coquille Saint Jacques: l'excellence d'une gestion Normande

Passer de 13h de pêche par jour en Baie de Seine en 2001 à 1h30 en 2023



Un contexte environnemental probablement favorable mais pas que....
Exemple des jachères

■ ■ ■ REGIONALISATION

Bulot: Urgence d'un encadrement de la pêche au large en Manche

Constat sur le terrain

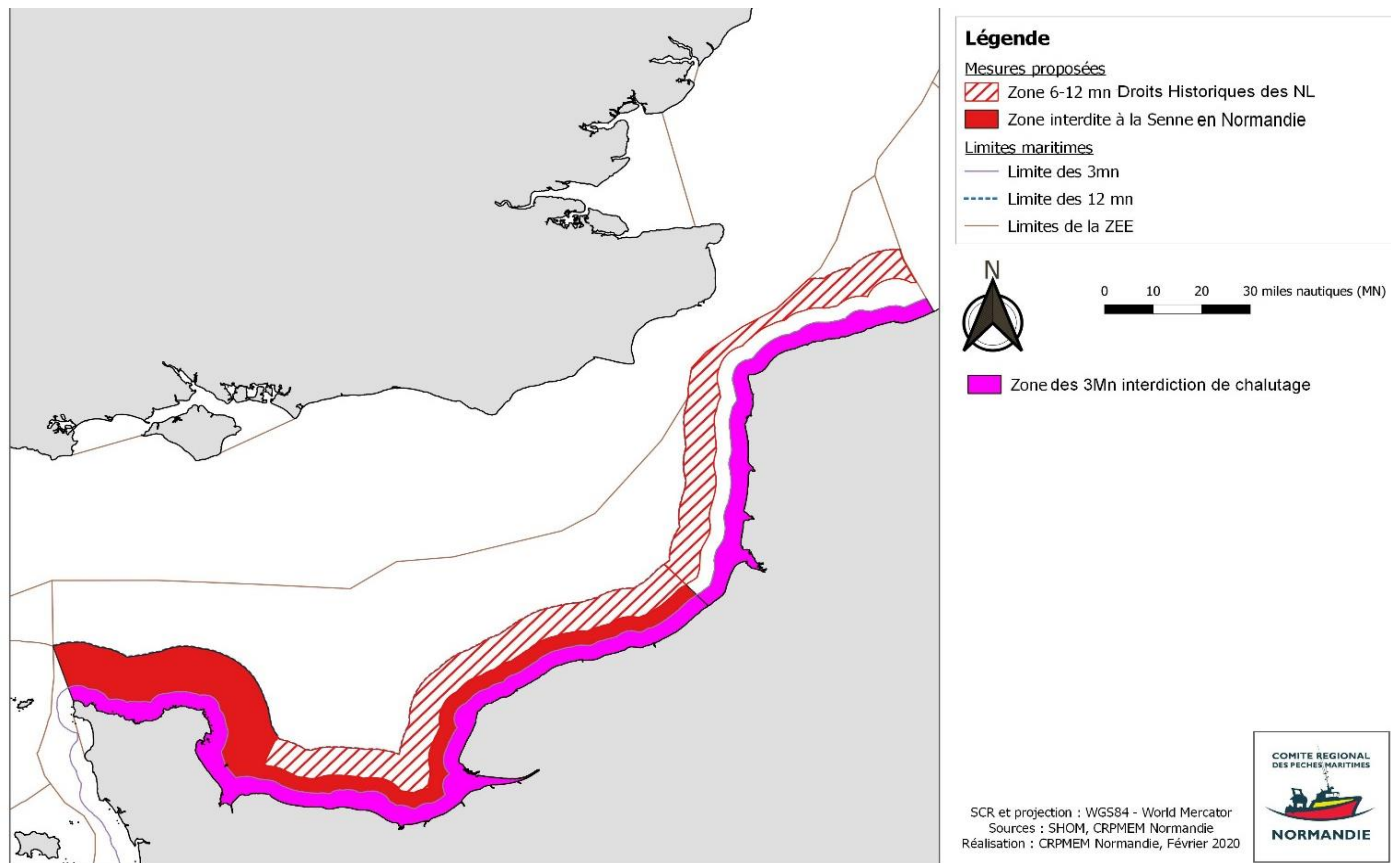
- **Problème récurrent de cohabitation entre les métiers**
- **Pas de limitation du nombre de navires en Manche Est**
- **Pas de mesures techniques**
- **Une pression sur le stock en constante augmentation**

Position Normande

- **Contingentement**
- **Régulation de l'effort de pêche via un repos hebdomadaire**
- **Taille de navire limité à 16 m**
- **Adoption d'une grille minimale à 22 mm**
- **VMS et/ou AIS**

Projet de recommandation : attente d'une position française officielle

Senne: Une urgence



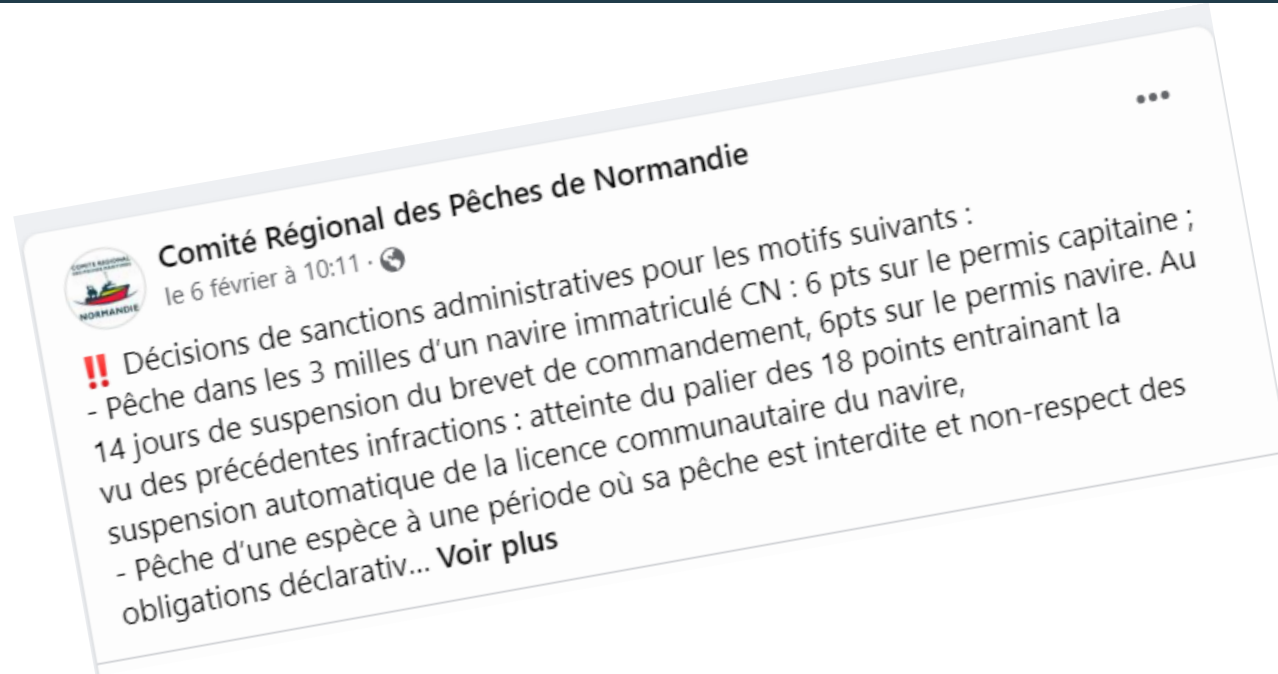
Echec de l'amendement ROOSE puis du Gentlemen agreement

Attente d'une position offensive française




Contrôles

■ ■ ■ Sommaire

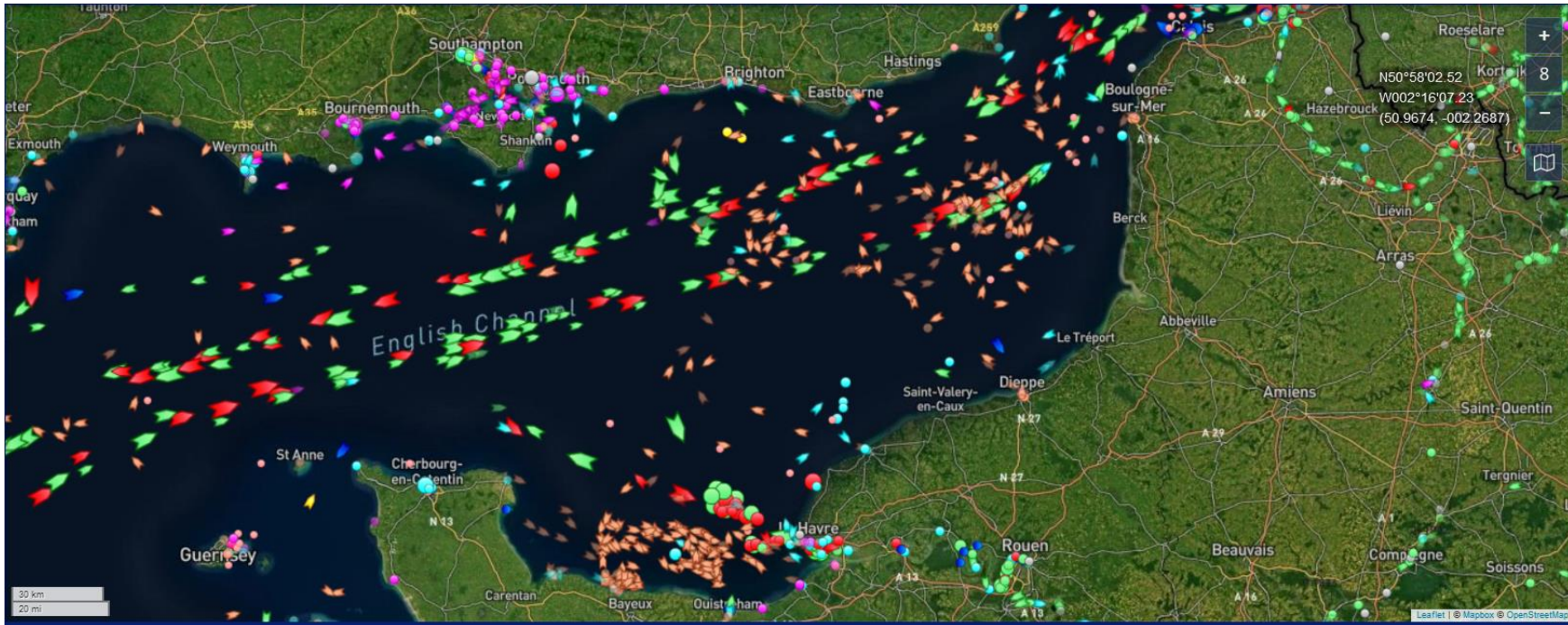


- Un soutien clair et affiché du CRPME de Normandie à des contrôles constants avec des sanctions significatives;
- Ne pas prioriser que les espèces sous quotas européens et penser à CSJ, bulots...
- Penser à la Filière Aval;
- Face aux moyens mobilisés par l'Etat avec les migrants, avoir des moyens supplémentaires de contrôles des pêche



La pêche et les autres usages en Normandie

■ ■ ■ Environnement et usages



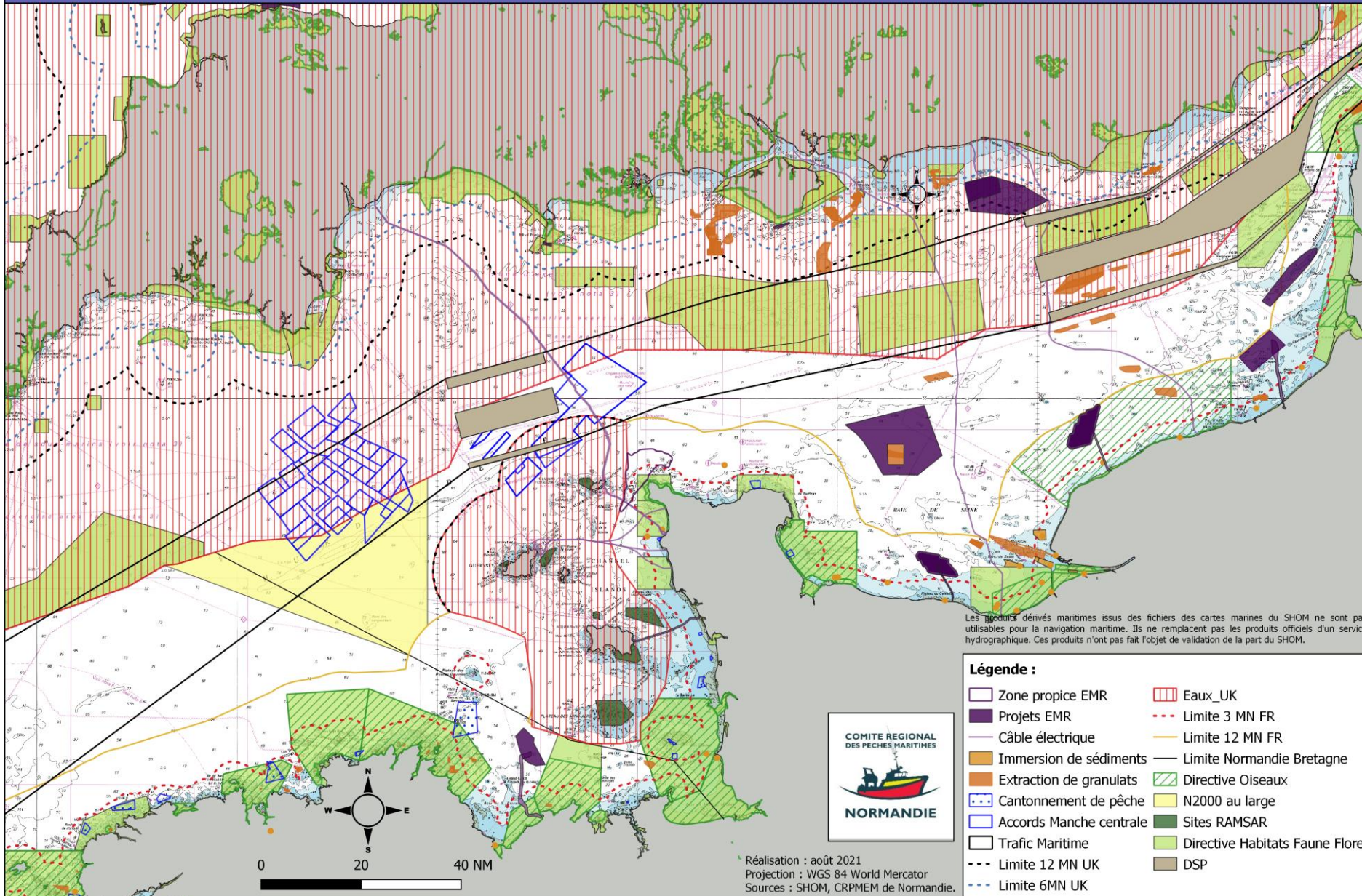
L'année 2022 marquée par :

- 2 parcs éoliens en construction
- Des difficultés avec les poseurs de câbles internet
- Marche forcée du DSF
- 1ères mesures d'interdiction de pêche sur des sites Natura 2000

L'année 2023 annonce :

- Mise en exploitation d'un parc éolien avec application de la taxe éolienne
- Début des opérations en mer du projet éolien Dieppe Le Tréport
- Reprise de la concertation sur des sites Natura 2000 à fort enjeux pêche (Ouest Cotentin)
- La mise en place des ARP espèces
- Reprise du cycle DSF avec débat public

Usages industriels et zones de protection environnementale en Manche



■ ■ ■ Les enjeux environnement et usages

Eolien en Mer

- CRPN face à un principe de réalité
- Position d'un discours exigeant et limitation maximale des impacts
- **Besoins**
 - Procédure d'indemnisation en phase d'exploitation
 - Montage d'un observatoire régional économique et social de la pêche
 - Suivi particulier du gisement de CSJ

Activité câblière

- Problématique de sécurité en mer, d'exclusion de pêche du fait de la faible qualité d'ouvrage
- Etat dépourvu d'action contraignante vis-à-vis du porteur
- **Besoins**
 - Influencer la réglementation de l'activité câblière en mer
 - Caractériser le risque de croche

Autres usages

- Chatière : solution d'aménagement portuaire la plus impactante pour le milieu marin
- Absence de considération des impacts de port 2000 pour le milieu et la ressource

■ ■ ■ Les enjeux environnement et usages

Natura 2000

- Pression de l'OFB
- Lourdeur de la méthodologie ARP espèces
- Méthodologie déconnectée d'une cohabitation pêche/ protection de l'environnement
- Absence de considération de la pêche, du contexte géopolitique et de l'impact socio-économique de certaines mesures

Biodiversité

- Cétacés: un partenariat productif et paisible avec le GECC;
- Impact des arts trainants sur les fond marins: la démarche normande IPREM

DSF

- Retour d'expérience du 1^{er} cycle très négatif
- Inquiétude sur la mise à jour de la SNML et DSF : Charge de travail considérable, inanité du débat public sur une aire géographique si vaste et faible considération de la pêche



L'attractivité du métier

■ ■ ■ EN LIEN AVEC LA SECURITE

Une flottille vieillissante avec des jeunes qui s'installent sur de vieux bateaux

- C'est le cas surtout pour les navires détenteurs de l'AEP stocks démersaux
- Augmentation artificielle de la valeur du navire
 - Nécessité de rentabiliser un outil déjà vieillissant

INCESSIBILITE DES DROITS DE PECHE



■ ■ ■ L'ATTRACTIVITE ET LA COMMUNICATION SUR LE METIER

le Centre de Sécurité des Navires refuse tout embarquement de journalistes

- Notion de **PERSONNEL SPECIAL** qui n'est pas claire
- **Seuls les observateurs peuvent embarquer**
- **Nécessité de pouvoir embarquer des gens autres que des observateurs en mer : journalistes, des jeunes en marée découverte...**
- **HARMONISATION DES CSN SUR LEUR POUVOIR DECISIONNEL**

Revaloriser le métier pour le rendre plus attractif

- **Obtenir des dérogations pour permettre aux jeunes diplômés mineurs de pouvoir travailler de nuit**
- **Faire du lobbying auprès de l'éducation nationale**
- **Travail sur l'accueil des jeunes à bord**



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**